Nom, Prénom
Adresse du propriétaire

 Nom, Prénom

 Adresse du locataire

 Fait à (Lieu), le (Date)

*Envoie par lettre recommandée avec accusé réception[[1]](#footnote-1)*

**Objet : Lettre de résiliation de bail**

Madame, Monsieur, (*ou uniquement « Madame » ou « Monsieur » si la civilité du destinataire est connue*)

En ma qualité de locataire du logement situé au *(adresse du logement)* depuis le *(date de la signature du bail)*, je souhaite vous faire part de mon intention de résilier le contrat de location qui nous lie conformément aux dispositions des articles 12 et 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Ainsi, je vous donne congé, lequel prendra effet, à l’expiration du délai de (*nombre*)[[2]](#footnote-2) mois à compter de la réception ou de la première présentation de la présente lettre, délai de préavis prévu par la loi, soit au plus tard le (date du départ délai de préavis compris).

* *Si la demande intervient en raison d’une situation permettant de réduire la durée du préavis :*
Celle-ci intervient suite à (*motif*), pour laquelle vous trouverez, en pièce jointe, le justificatif.
* *Si vous souhaitez tout de même faire une demande de réduction de la durée du préavis :*Par ailleurs, j'aimerai solliciter de votre bienveillance la possibilité de réduire la durée de ce préavis, et donc des loyers et charges correspondants, et convenir du terme de celui-ci en date du (*Date*).

Je vous remercie par avance de votre réponse, et me tiens à votre entière disposition pour organiser l'état des lieux de sortie ainsi que la remise des clés du logement.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

**Votre Signature**

**Prénom NOM**

1. Conservez bien l’accusé de réception et une copie du congé signé, ils servent de preuve en cas de contestation. [↑](#footnote-ref-1)
2. ###  Le délai de préavis est de **3 mois** lorsqu’il s’agit d’un bail de location vide.Certains **motifs** justifient cependant d’une durée du préavis **réduite à 1 mois** :

	* Si le logement est en zone tendue (pour vérifier si vous êtes en zone tendu, c’est [ici](https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues))
	* Logement meublé (sans justificatif)
	* Locataire obtenant un logement social (avec justificatif)
	* Personne percevant le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation adulte handicapé (AAH) (avec justificatif)
	* Locataire dont l'état de santé justifie un changement de domicile (avec justificatif)
	* Obtention d'un 1er emploi (avec justificatif)
	* Perte d'emploi (avec justificatif)
	* Nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi (avec justificatif)
	* Mutation professionnelle (salarié changeant de lieu de travail)
	* Départ à la retraite (avec justificatif)
	* Démission (avec justificatif)
	* Arrivée en fin de droits de l'assurance chômage (avec justificatif)
	* Arrêt d'une activité libérale (avec justificatif) [↑](#footnote-ref-2)